



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 NOVEMBRE 2020  
Délibération n°DEL-2020-0305

**OBJET : Refacturation des charges à caractère général entre budgets « eau et assainissement »**

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74  
Présents : 69  
Pouvoirs : 4  
Absents : 0  
Excusés : 5  
Pour : 73  
Contre : 0  
Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0  
Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le  
*31/12/2020*  
et affichage le  
*31/12/2020*  
Secrétaire de séance :  
Régine MILLET

Le 23 novembre 2020 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 17 novembre 2020.

**Présents :** Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Ingrid BEATINI, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Anna-Maria HAJENLIAN, Mylène JACQUIN, Alain JOLLY, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Brigitte SORREL, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK Jean-Luc FILLON

**Pouvoir :** Anne-Françoise BESSON à Sidney REBBOAH, Brigitte DULONG à Nelly GADEL, François STEFANI à Henri BAILE, Youcef TABET à Ilona GENTY

Pour exercer les compétences « Eau » et « Assainissement » transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la communauté de communes Le Grésivaudan dispose de plusieurs budgets annexes :

- Eau en gestion directe,
- Eau en gestion déléguée,
- Assainissement (fusion de l'assainissement en gestion directe avec l'assainissement en gestion déléguée au 1<sup>er</sup> janvier 2020),
- SPANC (assainissement non collectif).

Il précise que dans un souci d'efficacité dans la gestion comptable des dépenses, le budget « Eau en gestion directe » supporte l'ensemble de certaines charges transversales.

En application de la règle de l'universalité budgétaire qui impose que chaque budget doit supporter l'ensemble des dépenses et recettes se rapportant à son activité, Monsieur le Président rappelle qu'une clé de répartition avait été définie, en 2018, par délibération n° DEL-2018-0431 en date du 17 décembre 2018, afin de mettre en œuvre une ventilation de ces charges à caractère général entre les cinq budgets.

**Compte tenu de la fusion des budgets d'assainissement et de l'évolution de l'activité du service, il convient, aujourd'hui, d'actualiser cette répartition, comme suit :**

Articles  Uniquement code analytique 09	Répartition en % par budget			
	Eau en gestion directe	Eau en gestion déléguée	Assainissement	SPANC
6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement	49.50%	Sans objet	49.50 %	1 %
6064 Fournitures administratives	47 %	5 %	47 %	1 %
6066 Carburants	47 %	5 %	47 %	1 %
6135 Locations mobilières	47 %	5 %	47 %	1 %
61521 Entretien bâtiments publics	49.50%	Sans objet	49.50 %	1 %
61551 Entretien sur matériel roulant	47 %	5 %	47 %	1 %
61558 Entretien et maintenance sur ouvrages	49.50%	Sans objet	49.50 %	1 %
6156 Opérations de maintenance diverses	49.50%	Sans objet	49.50 %	1 %
6161 Assurances	47 %	5 %	47 %	1 %
6231 Annonces et insertion	49.50%	Sans objet	49.50 %	1 %
6236 Catalogues et imprimés	47 %	5 %	47 %	1 %
6237 Publications	47 %	5 %	47 %	1 %
6248 Divers - Transports de biens et collectifs	49.50%	Sans objet	49.50 %	1 %
6257 Réceptions	49.50%	Sans objet	49.50 %	1 %
6261 Frais d'affranchissement	47 %	5 %	47 %	1 %
6262 Frais de télécommunications	47 %	5 %	47 %	1 %
627 Services bancaires et assimilés	49.50%	Sans objet	49.50 %	1 %
6281 Concours divers	49.50%	Sans objet	49.50 %	1 %
6283 Frais de nettoyage des locaux	47 %	5 %	47 %	1 %
6288 Autres	49.50%	Sans objet	49.50 %	1 %
6378 Autres taxes et redevances	49.50%	Sans objet	49.50 %	1 %
678 Autres charges exceptionnelles	40 %	Sans objet	60 %	Sans objet

Il est précisé que :

- ces frais seront imputés en dépenses sur les budgets concernés sur le compte 6287 « Remboursements de frais » et en recettes sur le budget « Eau en gestion directe » sur le compte 7087 « Remboursements de frais »
- la « refacturation » de l'année N sera réalisée sur l'année N+1

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 23 novembre 2020

  
Le Président,  
Henri BAILE